**« Prescri’MarcheS », qu’est-ce que c’est ?**

Ce cursus complémentaire vient après celui d’animateur santé, il est spécifique aux conditions réglementaires de ces dispositifs, c’est-à-dire qu’il forme précisément à l’encadrement de séances “Sport sur Prescription”.

Ces formations ne dispensent donc pas de suivre nos modules de formation santé.